

OUVRIRE LES FORMATS, RÉ-ENCHANTER LES USAGES

ÉCOLE SUPÉRIEURE D'ART &
DE COMMUNICATION - CAMBRAI



L'ÉCOLE SUPÉRIEURE D'ART &
DE COMMUNICATION - CAMBRAI

est un établissement d'enseignement supérieur
public placé sous la tutelle pédagogique du
Ministère de la Culture et de la Communication.

L'ÉCOLE PRÉPARE À DEUX DIPLÔMES :

**Le DNA (grade Licence) et le DNSEP
(grade Master) option communication**

L'Ésac développe également une activité de
recherche ainsi qu'une activité de diffusion
artistique et culturelle.

DNA

le premier cycle est validé par un DNA, diplôme
national d'art option Communication reconnu
au grade de Licence. Il correspond à un temps
de formation générale aux ateliers comme aux
enseignements théoriques et permet une première
initiation à la recherche par le biais de la rédaction
d'un écrit et par la participation aux Ateliers de
recherche et de création (ARC).

DNSEP

le deuxième cycle est validé par un DNSEP, diplôme
national supérieur d'expression plastique reconnu
au grade de Master. C'est un temps de spécialisa-
tion durant lequel l'étudiant, en plus du suivi
d'enseignements spécialisés, approfondit sa
recherche personnelle par la rédaction d'un
mémoire et par la production d'un projet plastique.

L'École supérieure d'art et de communication -
Cambrai (Ésac) est un Établissement public de
coopération Culturelle (EPCC) constitué de la
Ville de Cambrai, de la Région Hauts-de-France,
de la Direction Régionale des Affaires Cultu-
relles Hauts-de-France, et de la Chambre de
commerce et d'industrie Hauts-de-France.

L'ÉSAC est également une composante de
l'établissement expérimental de l'Université
Polytechnique Hauts-de-France (UPHF).

24 MARS 2020

ADMISSION EN PREMIÈRE ANNÉE

L'admission à l'Ésac fait l'objet d'une procédure de sélection. Elle est ouverte aux candidats bacheliers (ou titulaires d'un diplôme équivalent), aux élèves de terminale sous réserve d'obtention du baccalauréat. À titre dérogatoire et exceptionnel, le concours est ouvert aux candidats non-bacheliers qui témoignent d'une maturité et d'un engagement artistique de nature à garantir leur capacité d'insertion. Ils sont admis à se présenter, après s'être mis en relation avec le secrétariat pédagogique de l'Ésac. Renseignements sur <http://www.esac-cambrai.net>

2 ET 3 JUIN 2020

COMMISSION D'ADMISSION

La commission d'admission examine les candidatures d'étudiants ayant commencé leurs études dans d'autres écoles d'art agréées par le Ministère de la Culture et souhaitant entrer à l'École supérieure d'Art de Cambrai. Les crédits des candidats sont ainsi reconnus et l'étudiant peut intégrer le cursus sans rétrograder dans sa scolarité. L'admission est conditionnée par la justification des études artistiques préalables, par la présentation d'un dossier plastique et par l'aval d'un jury pluridisciplinaire de l'école suite à un entretien.

COMMISSION D'ÉQUIVALENCE

La commission locale d'équivalence permet aux candidats pouvant justifier d'études accomplies dans l'enseignement supérieur français relevant du Ministère de la Culture ou du Ministère de l'Éducation Nationale ou d'un établissement étranger, d'intégrer l'école. Le niveau d'intégration dans le cursus fait l'objet d'appréciation par un jury de l'école.

ÉSAC CAMBRAI

130, Allée Saint-Roch 59400 Cambrai

03 27 83 81 42

<http://www.esac-cambrai.net>

bonjour@esac-cambrai.net

PORTES
OUVERTES

SAMEDI
8 FÉVRIER
2020



ville de Cambrai



Ministère
Culture
Communication



ANÉA

Université
Polytechnique
HAUTS-DE-FRANCE

